

Au Conseil Communal

Séance du 17 juin 2026

Le Conseil est convoqué pour 19 heures 30 précises : Mme Allison Gorgerat, Présidente, préside cette séance. Fonctionnent en qualité de scrutatrices : Mesdames Elodie Rapin et Katarzyna Piotrowska. L'huissier est de service, le protocole tenu par la secrétaire.

L'appel est fait, les absents inscrits en marge. La majorité des membres est présente. La Présidente implore la protection de Dieu sur les délibérations de l'Assemblée et déclare celle-ci ouverte.

La Municipalité est remerciée de sa présence. La presse est également présente ainsi qu'une personne dans le public.

L'ordre du jour suivant est accepté et sera suivi :

1. Communications du Bureau et correspondance
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 18 mars 2026
3. Communications municipales
4. Rapport de la Commission Prolongation des zones réservées communales. Préavis n° 03/2026
5. Rapport de la Commission Adhésion à la Coopérative Arrobroye et demande de crédit pour l'équipement d'irrigation des terres agricoles communales louées aux agriculteurs. Préavis n° 04/2026
6. Rapport de la Commission Gestion 2025. Préavis n° 05/2026.
7. Retour sur les séances et assemblées des associations intercommunales
8. Divers et propositions individuelles

1. Communications du Bureau et correspondance

Communications

Manifestations et événements :

La Présidente évoque plusieurs manifestations auxquelles elle a participé :

- le 21 mars, l'accueil des jeunes citoyens de la commune, organisé avec la Municipalité,
- le 12 avril, la célébration du 140e anniversaire du Chœur d'Hommes,
- le 18 avril, la journée des nouveaux citoyens,
- le 2 mai, dans le cadre de la Fête de mai, elle a eu le plaisir de recevoir La Lyre pour la traditionnelle diane,
- le 13 juin, la Journée des Communes Vaudoises à Blonay, à laquelle elle a participé aux côtés de la Municipalité et de Mme Stéphanie Joye, nouvelle secrétaire communale.

Sortie du Conseil

Elle revient sur la sortie du Conseil du 6 juin au Mont Pèlerin avec diverses activités sur le thème de la Suisse suivies d'un repas grillade et d'un tournoi de pétanque. Elle considère cette journée comme une belle manière de clôturer la législature et remercie la Municipalité ainsi que Mme Ariane Baux Jaquemmet, pour son organisation.

Correspondance

Aucune correspondance n'a été adressée au Bureau depuis le dernier Conseil.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 18 mars 2026

Le procès-verbal de la séance du 18 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

3. Communications municipales

M. Daniel Givel

Administration

En date du 30 mars dernier, M. Christian Arrigoni a annoncé son départ pour la fin juin, après de nombreuses années au service de la commune, afin de s'orienter vers le secteur privé. M. Fabien Linder, au bénéfice d'une expérience dans un service de voirie, lui succédera et prendra ses fonctions en septembre. Afin de pallier ce départ, le contrat de M. Ewan Petkovski, qui termine son apprentissage, a été prolongé jusqu'à fin août.

Enfin, conformément à l'annonce faite lors du précédent Conseil, il donne la parole à la nouvelle secrétaire municipale afin qu'elle se présente.

Mme Stéphanie Joye retrace son parcours professionnel, principalement axé sur l'administration communale, qu'elle a exercée dans plusieurs communes ainsi que dans le secteur administratif. Elle est très heureuse de rejoindre la commune et remercie la Municipalité ainsi que ses nouveaux collègues pour leur accueil.

M. Olivier Cherbuin

Boucllement du préavis n° 04/2022 – Mise en séparatif et assainissement des infrastructures – rive droite de l'Arbogne et secteur des Condémines. Requalification de l'espace routier, mise en séparatif et remplacement de la conduite d'eau – secteur Bitternaz. Le Conseil communal avait accordé un crédit de CHF 165'800.00. Le coût réel des travaux s'élève à CHF 200'250.25, soit une plus-value de CHF 34'450.25. Ce dépassement, annoncé lors de précédents conseils, est lié au remaniement complet du projet en raison d'une erreur dans le plan général d'évacuation des eaux, qui a empêché l'évacuation directe des eaux claires dans l'Arbogne. Cela a entraîné les travaux liés au filtre d'infiltration et au système de pompage, actuellement réalisés sur la route de Bitternaz.

Mme Josephine Rapin

PACom (Plan d'Affectation Communal)

Une séance avec la Commission est agendée au 25 juin prochain pour examiner les documents définitifs. Les travaux étant dans leur phase finale, la mise à l'enquête publique est prévue après les vacances d'été, sous réserve des derniers ajustements.

M. Pierre-André Rapin

Boucllement du préavis n° 08/2025 - Installation de drainages sur la parcelle communale n° 3165. Le crédit accordé était de CHF 150'000.00, le coût réel des travaux s'élève à CHF 133'000.00, soit une différence positive de CHF 17'000.00.

M. David Sanchez

Rénovation de la grande salle

La recherche d'offres comparatives s'est avérée difficile en raison de la forte charge de travail des entreprises sollicitées, certaines ayant renoncé à remettre une offre. Les surcoûts sont principalement liés aux exigences de sécurité, à la hausse du coût des matériaux, au contexte économique et à l'ampleur des travaux, plus importante que prévu. La réserve destinée aux imprévus est désormais entièrement utilisée. Des remerciements sont adressés à MM. Fabrice et Jonas Rapin pour leur soutien dans l'étude technique de la scène.

Rénovation de l'Auberge

Des difficultés sont également rencontrées pour obtenir les offres nécessaires à la préparation du préavis. Les travaux de réfection du sol, la révision des équipements professionnels et le nettoyage de la cuisine seront terminés à fin juin, permettant au locataire de prendre possession de la cuisine dès le 1^{er} juillet.

4. Rapport de la Commission Prolongation des zones réservées communales. Préavis n° 03/2026

La parole est donnée à M. Pierre-André Roche pour la lecture de la conclusion du rapport de la Commission.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote de la conclusion du préavis.

A la majorité, le Conseil communal décide :

Art.1

D'adopter la prolongation des zones réservées selon l'article 46 LATC ;

Art.2

D'autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche pour mener ce projet à terme.

5. Rapport de la Commission Adhésion à la Coopérative Arrobroye et demande de crédit pour l'équipement d'irrigation des terres agricoles communales louées aux agriculteurs. Préavis n° 04/2026

La parole est donnée à M. Christian Vessaz pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission.

M. Xavier Doudin s'étonne que, au point 4 relatif à la répartition des coûts, le calcul soit basé sur un montant de CHF 5'838.– par hectare pour une surface de 3'550 hectares, alors qu'une surface irriguée de 4'477 hectares est mentionnée à la page 3 du préavis. Il constate que, sur la base de l'investissement total de CHF 20'724'000.– et d'une surface de 4'477 hectares, le coût s'élèverait à CHF 4'629.– par hectare. Il demande dès lors des explications sur le calcul du versement à Arrobroye et sur la différence de CHF 1'209.– par hectare, qui représenterait, selon lui, un montant de CHF 177'723.– payé en trop.

Enfin, il relève que le point 5 mentionne les cours d'eau dans lesquels il ne sera plus possible de pomper de l'eau, mais que l'Arbogne n'y figure pas. Il souhaite savoir pourquoi.

M. Daniel Givel confirme l'écart de surface, expliquant que plusieurs agriculteurs ont décidé tardivement d'intégrer le projet, faisant passer la surface irriguée d'environ 3'500 à plus de 4'400 hectares. Les calculs initiaux, établis à CHF 5'830.- par hectare, avec une marge de quelques pourcents portant le montant à CHF 6'300.- par hectare, ont été maintenus. Il précise que la Confédération a validé, fin 2025, le subventionnement de 1'500 hectares supplémentaires, uniquement en faveur des agriculteurs, à l'exclusion des collectivités publiques et des privés. L'augmentation de la surface irriguée devrait ainsi permettre de réduire les coûts à terme. Concernant l'Arbogne, il confirme qu'il s'agit d'une omission dans le préavis et qu'aucun pompage n'y sera autorisé, au même titre que dans les autres cours d'eau protégés du secteur.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

A l'unanimité, le Conseil communal prend acte :

- **de l'amortissement comptable qui sera pris en compte dès l'année qui suivra la fin des travaux, sur une durée de 60 ans.**

et décide :

Art.1

D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 882'500.00 pour l'équipement d'irrigation des terres agricoles communales louées aux agricultrices et agriculteurs corçallins.

Art.2

D'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement pour financer le montant de CHF 800'000.00.

Art.3

D'autoriser le prélèvement du solde de CHF 82'500.00 sur les liquidités courantes.

Art.4

D'autoriser la Municipalité à adhérer à la Coopérative Arrobroye en acquérant une part sociale de CHF 100.00.

6. Rapport de la Commission Gestion 2025. Préavis n° 05/2026

Sur proposition de la Présidente, ce préavis sera traité de la manière suivante :

- A) Lecture des conclusions du rapport de la Commission ad'hoc par son Président M. Cyrille Roux
- B) Passage du rapport de la Municipalité, dicastère par dicastère, avec la lecture du vœu et de la question de la Commission de gestion. La discussion sera ouverte à chaque chapitre.
- C) Discussion sur les comptes et le bilan, sans les passer en revue
- D) Votations en bloc des articles 1 et 2 du préavis.

A) Lecture des conclusions du rapport

La parole est donnée à M. Cyrille Roux pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission de gestion.

B) Passage du rapport de la Municipalité dicastère par dicastère

Le Président de la Commission donne lecture du vœu et de la question auxquels M. le Syndic apporte de réponses.

Vœu n° 1 – Administration générale

M. Daniel Givel se réjouit de la reconnaissance exprimée quant à la polyvalence de leur travail, précisant que la hausse de 3 % correspond à l'augmentation annuelle de la population. Bien que l'activité soit intense, le système actuel fonctionne. Il propose de faire un point de situation avec la nouvelle Municipalité d'ici quelques mois afin d'évaluer d'éventuels besoins en personnel ou des ajustements de fonctionnement. Saluant l'engagement de l'équipe actuelle, il estime qu'il faudra à terme alléger les charges, notamment opérationnelles, des municipaux afin qu'ils puissent se consacrer pleinement à leur tâche.

Question n° 1 – Administration générale

M. Daniel Givel précise qu'aucun dialogue n'a eu lieu avec le Canton. Il indique que, pour les deux demandes de naturalisation traitées ces cinq dernières années, les préavis négatifs de la commune ont été refusés par le Canton. Estimant que l'avis communal n'est pas pris en compte et que les auditions représentent une perte de temps, la Municipalité a décidé de ne plus y procéder. Il se renseignera auprès d'autres communes de la région Broye-Vully sur leurs pratiques en matière de naturalisation. La nouvelle Municipalité pourra décider de reprendre ces auditions.

Défense incendie

M. François Vessaz rappelle que la mise en service de la nouvelle caserne du SDIS était planifiée pour décembre 2025 selon le rapport de gestion, et souhaite savoir si les surcoûts annoncés risquent de provoquer un dépassement du plafond d'endettement.

M. Daniel Givel confirme un dépassement du coût des travaux, portant le coût final au-delà du montant initialement prévu. Il précise toutefois qu'une subvention de l'ECA est attendue, le bâtiment bénéficiant de l'équivalent du label Minergie. Grâce aux acomptes versés durant les travaux, le plafond d'endettement n'a jamais été atteint et ne devrait pas l'être pour cette caserne. Il précise que cette situation pourrait toutefois limiter les achats ou les emprunts durant les prochaines années.

M. François Vessaz prend acte que le plafond d'endettement est respecté. Il rappelle que la Commission avait proposé de fixer ce plafond à CHF 10 millions contre CHF 15 millions initialement demandés. Suite à sa visite de la caserne, il regrette que ce montant ait été entièrement utilisé et estime que la partie administrative est trop luxueuse, jugeant qu'une gestion plus raisonnable de l'argent public aurait été souhaitable.

C) Discussion sur les comptes et le bilan

M. François Vessaz souhaite savoir si le montant inscrit au Fonds de développement régional correspond à l'ensemble de la contribution versée à la COREB et quelle part est destinée au Fonds de développement régional.

M. Laurent Cosendai confirme que ce montant correspond à la contribution totale, répartie à raison de CHF 8.50 pour l'ARBV, CHF 3.– pour la COREB et CHF 2.– pour le FDR, ces montants étant calculés par habitant sur une population de 2'915 habitants.

M. François Vessaz souhaite connaître les projets soutenus par le Fonds de développement régional ainsi que les critères d'attribution.

M. Daniel Givel explique que le FDR soutient des entreprises, petites ou grandes, notamment des start-up, généralement sous forme de prêts sans intérêt. Les dossiers sont analysés par la COREB et soumis au FDR, avec l'accord de la commune concernée. Il souligne que certaines entreprises peuvent toutefois rencontrer des difficultés, voire faire faillite. Il estime néanmoins que le principe reste de soutenir et d'aider les entreprises de la région. Il précise également qu'un suivi des entreprises ayant bénéficié d'un soutien est effectué afin de connaître leur évolution.

M. François Vessaz demande si des statistiques existent concernant les emplois créés et les montants effectivement remboursés ou non.

M. Daniel Givel indique que ces données sont nécessaires au suivi des entreprises soutenues. Il ne dispose pas actuellement de ces statistiques, mais les communiquera lors d'un prochain Conseil.

La parole n'est plus demandée.

D) Votations en bloc des articles 1 et 2 du préavis

A l'unanimité, le Conseil communal décide :

Art. 1

D'approuver les comptes et la gestion de l'exercice 2025 tels que présentés.

Art. 2

D'en donner décharge à la Commission de gestion, à la Municipalité et à la boursière communale.

7. Retour sur les séances et assemblées des associations intercommunales

FOREMS – Mme Patricia Egli

Lors de la dernière assemblée, il a été relevé que la situation financière de l'EMS Les Cerisiers s'est améliorée, malgré un exercice toujours déficitaire. Les comptes, approuvés à la majorité, présentent également une perte. Le principal point abordé concerne le rapprochement avec la Fondation Les Noisetiers. Les travaux portent notamment sur les aspects juridiques, financiers, du personnel, du patrimoine et de l'informatique. Une fusion n'étant pas possible juridiquement entre une association et une fondation, le rapprochement devra se faire par un transfert de patrimoine, sous réserve de la sécurisation du financement du futur EMS. Certains éléments restent à clarifier, notamment concernant la convention avec le HIB et le droit distinct et permanent. Une assemblée extraordinaire est prévue en août afin d'examiner le préavis relatif au rapprochement.

Concernant les comptes et le rapport de gestion 2025, les charges ont dépassé le budget, principalement en raison des transports scolaires et des camps scolaires. Ces dépassements s'expliquent davantage par un budget initialement mal calibré que par une hausse imprévue des coûts en cours d'année. Enfin, lors de sa prochaine séance, deux nouveaux préavis seront traités : l'un portant sur le crédit de construction pour l'école de Corcelles et l'autre concernant la révision du règlement du personnel.

8. Divers et propositions individuelles

Monsieur Alain Monney revient sur le dépassement du préavis 04/2022, lié à des informations topographiques erronées, et demande si la Municipalité a entrepris des démarches auprès du bureau d'ingénieurs ayant établi le plan concerné.

Monsieur Olivier Cherbuin indique qu'aucune recherche n'a été effectuée à ce sujet. Les informations erronées figuraient dans un plan datant de plusieurs décennies et il n'est pas possible, à ce stade, d'en déterminer l'origine.

Monsieur Alain Monney n'est pas satisfait de cette réponse et demande si la Municipalité envisage d'entreprendre des démarches auprès du bureau concerné afin de récupérer une partie des coûts liés à cette situation.

Monsieur Olivier Cherbuin précise que cette question n'a pas encore été discutée au sein de la Municipalité et qu'elle décidera, le cas échéant, des démarches à entreprendre.

Monsieur François Vessaz demande s'il est prévu de rouvrir le greffe municipal le vendredi, la situation s'étant stabilisée depuis le changement de secrétaire communal.

Monsieur Daniel Givel répond que ce n'est pas prévu. Il explique que les horaires d'ouverture actuels sont déjà parmi les plus larges de la région et que la fermeture du vendredi permet de mieux organiser le travail du personnel. Il précise qu'une réduction des heures d'ouverture est même envisagée afin de permettre au personnel de disposer de davantage de temps pour les tâches administratives.

Monsieur Damien Coucet s'enquiert de l'avancement du projet Lidl.

Monsieur Daniel Givel indique que la procédure avance favorablement et qu'une synthèse des oppositions est attendue en septembre. Les discussions avec les communes concernées et les autres opposants se poursuivent, avec un objectif de début des travaux en 2027.

Monsieur François Vessaz relève que le nombre de places de parc prévues pour le futur collège paraît limité au regard du personnel qui y travaillera. Il demande si la création d'une zone de stationnement communal est envisagée à proximité.

Monsieur Pierre-André Rapin confirme que des discussions sont en cours avec les CFF, propriétaires du terrain, afin d'étudier la création d'un parking dont une partie pourrait être dédiée au collège.

Monsieur Alain Monney revient sur les surcoûts annoncés pour la grande salle et demande si d'autres dépassements sont à prévoir, la réserve financière prévue au budget étant épuisée.

Monsieur David Sanchez indique qu'aucun dépassement supplémentaire n'est attendu à ce jour, tout en précisant que des imprévus restent possibles au cours des travaux.

Monsieur Alain Monney revient sur les travaux de rénovation de la grande salle et demande s'il a bien compris que ceux-ci seront terminés à fin juin.

Monsieur David Sanchez précise que seule la cuisine sera terminée à cette échéance. Un préavis concernant les transformations intérieures de l'Auberge sera présenté au mois de septembre.

Monsieur Laurent Cosendai remercie le Conseil pour la validation des comptes 2025 et les commissions pour leur travail ainsi que pour la qualité des échanges. Il souligne la qualité et la richesse des rapports établis, qui constituent une source d'information précieuse pour l'ensemble du Conseil et pourront servir de référence aux futurs membres.

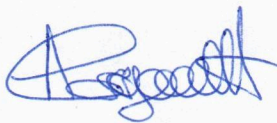
Monsieur Daniel Givel adresse ses remerciements aux membres du Conseil communal arrivant au terme de leur mandat ainsi qu'aux trois municipaux sortants pour leur engagement et les nombreuses années consacrées au service de la commune. Il félicite les membres réélus et souhaite la bienvenue aux nouveaux élus. Il adresse enfin ses vœux à toutes et tous pour la période estivale et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

La Présidente conclut en relevant qu'il s'agit de sa dernière séance à la présidence de l'Assemblée et de l'ultime séance de la législature 2021-2026. Elle revient sur son année de présidence, qu'elle qualifie d'intense et enrichissante, et remercie les membres du Conseil, le Bureau et la Municipalité pour leur collaboration et leur engagement. Elle adresse ses meilleurs vœux aux membres quittant leur mandat et se réjouit de retrouver sa place au sein du Conseil lors de la prochaine législature. Elle termine en souhaitant à l'ensemble des membres un bel été et de bonnes vacances.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée 20 heures 53.

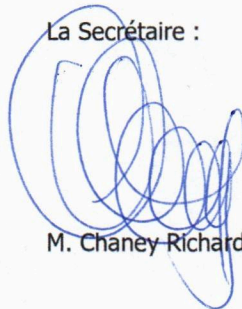
Approuvé en séance du 30 septembre 2026

La Présidente 2025-2026 :



A. Gorgerat

La Secrétaire :



M. Chaney Richard

Le Président 2026-2027 :



S. Capone